

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-12-13-07

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme FLEURY B., M. VASSELIN H, Adjoints, M. BREARD D., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme POISSON C., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. BARUT H., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.

Étaient absents excusés : Mme POIS M.B. (pouvoir à Mme CARON A-M.), Mme MOA K., (pouvoir à Mme LEFEBVRE B), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.)

Étaient absents : M. AVRIL V., M. LEROY E., Mme POIS L., Mme BREARD A., M. WINTER G.

Date de convocation : 7/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Date d'affichage : 7/12/2022

Votants : 22

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4- BUDGET PRINCIPAL 2022 – SECTION INVESTISSEMENTS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la commune a engagé au BP 2022, programme 104, un montant de 2 800 000€, pour les travaux de réhabilitation de l'ex-Lycée Honoré Pons,
- Considérant que l'attribution et notification du marché de travaux fait apparaître un montant total de 3 004 770€, et qu'il convient d'abonder l'enveloppe dédiée à ces travaux,
- Considérant que la commune a obtenu une subvention complémentaire de l'état, d'un montant de 261 910€ au titre du fonds d'aménagement des friches, et qu'il convient d'inscrire ce montant au titre des recettes d'investissements,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal :

- Valide la décision modificative N°4 comme suit :

BP 2022- SECTION INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
	21318	Programme 104- Travaux de réhabilitation ex-Lycée Pons		261 910,00 €		
	1321	Subvention état - fonds friches				261 910,00 €
		TOTAL	0,00 €	261 910,00 €	0,00 €	261 910,00 €

- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre et signer tout acte qui serait la conséquence de la présente délibération,
- Dit que la DGS de la commune assure son exécution et sa mise en œuvre.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 13 décembre 2022,



(Signature of Loïc BEAUCAMP)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217606243-20221213-2022-12-13-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022
Affichage : 15/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.